

「子ども手当」の申請について
(2011年10月1日～2012年3月31日分)

Demande d'allocations familiales (*Kodomo teate*)
(Allocations du 1er octobre 2011 au 31 mars 2012)

※2011年10月1日から支給要件、支給額等が変わりました。

※2012年4月以降は新しい支給制度になる予定です。

* Les conditions de versement des allocations familiales et leur montant ont changé depuis le 1er octobre 2011.

* A partir du mois d'avril 2012, un nouveau système de prestations sera mis en place.

1 子ども手当は次のような場合に支給されます

1 Les allocations familiales sont attribuées dans les cas suivants:

(1) 子ども手当制度とは？

2010年4月から、日本国内に住民登録をしている方、又は外国人登録をしている方で、支給対象となる子どもを養育している方に手当が支給されます。(ただし、在留資格が「短期滞在」「興行」の場合、又は在留資格の無い場合は支給対象外です。)

(1) Système d'allocations familiales

Les allocations familiales sont versées à compter du mois d'avril 2010 aux personnes inscrites au registre de population au Japon et aux étrangers domiciliés sur le territoire national, élevant des enfants faisant l'objet de la présente mesure.

Néanmoins, les étrangers en possession d'un visa de séjour de courte durée ou d'un visa pour « gens du spectacle » ou encore n'ayant pas de titre de séjour, sont exclus de la présente disposition.

(2) 支給対象となる子ども

0歳から中学校修了までに相当する年齢の子ども(15歳になった最初の3月31日まで)が対象になります。

なお、海外に住んでいる子ども(留学の場合を除く※)は原則支給対象にはなりませんので、ご注意ください。

※ 留学を理由に海外に住んでいる場合は、以下の要件を全て満たせば支給対象となります。

- ・日本国内に住所を有しなくなった前日までに日本国内に継続して3年を超えて住所を有していたこと
- ・教育を受けることを目的として海外に居住しており、父母(未成年後見人がいる場合はその未成年後見人)と同居していないこと
- ・日本国内に住所を有しなくなった日から3年以内であること

(2) Bénéficiaires des allocations familiales

Les enfants âgés de 0 à 15 ans font l'objet de la présente disposition (jusqu'au 31 mars date à laquelle ils ont 15 ans révolus)

Les enfants vivant à l'étranger (à l'exception de ceux y résidant pour des études*) ne font pas l'objet de ce système de prestations.

* Les enfants résidant à l'étranger pour y faire des études, doivent remplir les conditions suivantes pour bénéficier des allocations familiales :

- Avoir eu sans interruption une adresse au Japon durant plus de 3 années jusqu'au jour précédant la perte de cette adresse
- Habiter à l'étranger pour des études et vivre séparément des parents ou des tuteurs

- Résider à l'étranger au maximum durant 3 ans à compter du jour de la perte d'adresse au Japon

(3) 支給金額

子ども1人につき、以下のとおり支給されます。

(支給対象年齢)	(支給月額)
0歳～3歳未満	15,000円(一律)
3歳～小学校修了前	10,000円(第1子・第2子) 15,000円(第3子以降)
中学生	10,000円(一律)

(3) Montant alloué

Le montant alloué par enfant est indiqué ci-dessous :

(Age)	(Somme mensuelle versée)
De 0 an à 3 ans non révolus	15 000 yen (pour tous les enfants)
De 3 ans à la fin des études primaires (shogakko)	10 000 yen (pour le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} enfant) 15 000 yen (à partir du 3 ^{ème} enfant)
Collégiens (chugakko)	10 000 yen (pour tous les enfants)

(4) 支給時期及び方法

支給時期については、2011年10月～2012年1月分(4か月分)の手当は2012年2月に、2012年2月、3月分(2ヶ月分)は2012年6月に、それぞれ子どもを養育している方名義の口座に振り込まれます。

(4) Période et modalités de versement des allocations familiales

Les allocations familiales pour les périodes s'étendant du mois d'octobre 2011 au mois de janvier 2012 (4 mois) et du mois de février 2012 au mois de mars 2012 (2 mois) seront respectivement versées au mois de février 2012 et au mois de juin 2012 sur un compte bancaire ouvert au nom de la personne ayant l'enfant à charge.

2 子ども手当を受け取るためには、申請が必要です

2 Les personnes souhaitant bénéficier des allocations familiales, doivent en faire la demande

(1) 子ども手当の支給を受けるためには、申請が必要です。手当を受けたい方は「子ども手当認定請求書」に必要なことを記入し、(2)の書類と一緒に、4の申請窓口申請してください。市区町村が申請内容を確認し、認定した場合に手当が支給されます。

なお、2011年9月以前の子ども手当を受け取っていた方も2011年10月以降の子ども手当を受け取るためには、改めて申請が必要になりますのでご注意ください。

※「子ども手当認定請求書」は、4の申請窓口で入手できます。また、ご希望に応じて郵送しますので、4のお問い合わせ先までご連絡ください。

(1) Pour bénéficier des allocations familiales, il faut en faire la demande. Les personnes souhaitant recevoir les allocations familiales, doivent remplir un formulaire de demande avant de le déposer au service numéro 4 avec les documents (2). Après examen de la requête par les services de la mairie, les allocations seront versées si la demande est reçue.

En outre, les personnes qui ont perçu les allocations familiales avant le mois de septembre

2011, doivent renouveler leur demande pour en bénéficier à partir du mois d'octobre 2011.

* Le formulaire de demande d'allocations familiales est disponible au guichet no 4. Il peut être envoyé sur demande par la poste en s'adressant au même guichet.

(2) 申請する時に「子ども手当認定請求書」と一緒に提出するもの

- ・申請する人の外国人登録証の写し
 - ・申請する人の健康保険証（健康保険に入っている場合）の写し
 - ・振り込み先の預金通帳の写し（申請者本人の口座に限ります）
- ※その他、必要に応じて書類の提出を求められることがあります。

(2) Documents à fournir avec le formulaire de « Demande d'allocations familiales » au moment de la requête :

- Copie de la carte d'enregistrement des étrangers
 - Copie de la carte d'assurance maladie (pour le demandeur qui adhère à l'assurance maladie)
 - Copie du livret de dépôt (limité au compte bancaire du demandeur) en vue du versement bancaire
- * Selon les cas, d'autres documents peuvent être exigés

(3) 2011年10月1日の時点で受給資格のある方は、2012年3月末までに申請をすれば、10月分から手当を受け取ることができます。

(3) Les personnes bénéficiant des allocations familiales à la date du 1er octobre 2011, pourront percevoir les allocations à compter du mois d'octobre en en faisant la demande avant la fin du mois de mars 2012.

(4) 2011年10月以降に他の市区町村へ転居される方は、転出した日（転出予定日）の翌日から15日以内に、転入先の市区町村へ必ず申請してください。

転出した日の翌日から15日を過ぎて申請された場合、転入後の期間についての手当は申請のあった月の翌月分から支給となりますので、満額の手当を受け取れないことがあります。

(4) Les personnes ayant transféré leur domicile dans une autre municipalité après le mois d'octobre 2011, doivent adresser une demande d'allocations familiales à la mairie de leur nouveau lieu de résidence dans les 15 jours suivant le lendemain de leur déménagement (ou de la date prévue du déménagement) sous peine de ne pouvoir bénéficier de la somme totale due, les allocations étant versées au mois qui suit celui de la demande.

(5) 2011年10月以降に子どもが生まれた方についても、手当を遡って受け取ることはできませんので、生まれた日の翌日から15日以内に、必ず申請してください。

(5) Les personnes ayant eu un enfant après le mois d'octobre 2011 doivent faire la demande dans les 15 jours suivant le lendemain de la naissance, les allocations familiales ne pouvant être versées à titre rétroactif.

(6) 2011年10月以降に来日された方は、申請月の翌月分から支給されますので、来日後速やかに申請してください。

(6) Les personnes arrivées au Japon après le mois d'octobre 2011 recevront les allocations familiales à compter du mois qui suit celui de la demande et sont donc invitées à remplir les formalités le plus tôt possible.

- (7) 2012年2月に10月～1月の4か月分の支給を受けたい方は、○月△日までに申請してください。
- (7) Les personnes désireuses de recevoir les allocations des mois d'octobre, novembre, décembre et janvier (4 mois) en février 2012 sont invitées à en faire la demande avant le △[=日付数字] ○[=月名].

3 お願い

3 Attention

次のような場合には手続きが必要です

- ・住所が変わったとき（他の市区町村に転居した場合、新しい住所の市区町村で、改めて子ども手当の申請が必要です。）
- ・本人又は、対象の子どもが出国するとき
- ・子どもを養育しなくなったとき
- ・子どもと別居するとき
- ・出生や死亡などで、子ども手当支給の対象となる子どもの数が変わったとき
- ・振込先の口座を変更するとき（新しい振込先は、申請者本人の口座に限ります。）

Des formalités sont requises dans les cas suivants :

- En cas de changement d'adresse (en cas de déménagement dans une autre ville, une nouvelle demande doit être faite auprès de l'administration du nouveau lieu de résidence)
- Lorsque le demandeur ou l'enfant à charge quitte le Japon
- Lorsque l'enfant n'est plus à la charge du demandeur
- Lorsque l'enfant et le demandeur ne vivent plus ensemble
- Lorsque la naissance ou le décès modifie le nombre d'enfants faisant l'objet des prestations familiales
- Lors d'un changement de compte bancaire (le titulaire du nouveau compte bancaire doit être le demandeur lui-même)

4 お問い合わせ先（申請窓口）

4 Renseignements (service des « Demandes d'allocations familiales »)